

TRANSACTIONS SARL AKM*				
Prix de vente compris entre	Pack liberté**	Pack simple**	Pack premium**	Pack premium plus**
0 €	2 000 €	4 000 €	7 000 €	jusqu'à 10 000 €
30 001 €	5 000 €	7 000 €	10 000 €	jusqu'à 12 000 €
70 001 €	7 000 €	8 000 €	11 000 €	jusqu'à 15 000 €
100 001 €	8 000 €	9 000 €	12 000 €	jusqu'à 20 000 €
140 001 €	9 000 €	10 000 €	14 000 €	jusqu'à 20 000 €
170 001 €	10 000 €	11 000 €	16 000 €	jusqu'à 20 000 €
200 001 €	11 000 €	12 000 €	18 000 €	jusqu'à 22 000 €
250 001 €	12 000 €	13 000 €	20 000 €	jusqu'à 25 000 €
300 001 €	13 000 €	15 000 €	25 000 €	jusqu'à 27 000 €
+ de 350 000 €	4%	5%	6%	8%

Honoraires de rédaction de la promesse de vente : 450 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires sont facturés aux vendeurs sauf stipulation contraire au mandat.

Services inclus dans chaque pack :

Pack liberté : Estimation, Site century 21.

Pack simple : Pack liberté + relance sms, mailing proximité, compte rendu de visite.

Pack premium : Pack simple + site seloger, le bon coin, bien ici, annonce vitrine, site intranet, panneau,diagnostics offerts.

Pack premium plus : Pack premium + division parcellaire, géomètre, succession complexe, division immeuble, construction, dépôt de permis , levée d'arrêtés municipaux.

Mandat de reherche : jusqu'à 10 000 € à la charge de l'acquéreur hors commission autre agence.

Article 2 I de l'arrêté du 10 janvier 2017 modifié par Arrêté du 26 janvier 2022 :

« I. - Les professionnels visés à l'article 1er sont tenus d'afficher les prix maximums pratiqués des prestations qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération. »

Les remises ou rabais par rapport au barème sont autorisés dans des négociations mais dans des limites proches des conditions vente, à la pratiquées et pour des affaires particulières.
Les honoraires perçus ne peuvent en aucun cas être supérieurs au barème ci-dessus.

Tout manquement à cette obligation est puni d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale, en vertu de l'article L.131-5 du code de la consommation.

Méiateur:MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena Bât A CS 25222 44505 LA BAULE Cedex /Mail : contact@medimmoconso.fr/Site internet: <https://medimmoconso.fr>

* Sarl AKM au capital de 5 000€ 4 rue Achille Domart 93300 AUBERVILLIERS Tél : 01 41 61 09 15 /SIRET: 534 181 748 RCS BOBIGNY Carte pro : N° CP 9301 2018 000 037 520
Délivré par la préfecture de Bobigny / Garantie 110 000€ Groupama 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand Transaction sur immeuble et fonds de commerce

** Tous les montants sont TTC